

## Compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2017

Présents : Laurent LAROCHE maire, Jacques MARTINAUD, Marie Jeanne MAILLOCHON, Sandra DUBOS, Suzanne MARCHAND, Paul JEANNEAU, Laurence BARITAUD, Sylvianne OUVREARD, Vincent MANTEAU, Jean Marc POUGET

Absents : Annie BRULON, Stéphane LEONARD, Florian CHIRON, Alain NEVIERE

Secrétaires : Jacques MARTINAUD et Marie Jeanne MAILLOCHON

En préambule à l'ordre du jour, Monsieur le maire demande au conseil de valider une modification de celui-ci, à savoir le rajout du « changement des statuts de la CDC MOVA » qui doit être approuvé par le conseil avant le 15 Décembre : cette demande est approuvée à l'unanimité et sera examinée en premier.

*Ordre du jour :*

1) : changement des statuts de la CDC MOVA

2) : bilan travaux mairie et salle des fêtes

3) : avenant marché travaux mairie et salle des fêtes entreprise VACHER

4) : projets 2018

5) : contrat CDD BOHAN

6) : questions diverses

Ouverture de la séance à 20H

Monsieur le maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du 6 Novembre et apporte les précisions suivantes :

Le poste d'agent contractuel pour l'école a été attribué à Pauline POUGET pour une période d'activité allant du 23 Novembre au 17 Décembre 2017.

Celui-ci est ensuite approuvé à l'unanimité.

1) changement des statuts de la CDC MOVA

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le transfert à la CDC des compétences suivantes au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale au sein du bloc compétence « aménagement de l'espace communautaire »
- Politique en faveur du logement des personnes défavorisées au sein du bloc compétence « politique du logement et du cadre de vie » avec constitution d'un parc immobilier communautaire à usage locatif social
- En matière de politique de la ville selon l'intitulé suivant « élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programme d'actions définis dans le contrat de ville.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le transfert de ses compétences et adopte à l'unanimité les nouveaux statuts.

2) bilan travaux mairie et salle des fêtes

Les clés de l'ensemble sont désormais disponibles mais le maire demande l'autorisation de refaire 3 jeux de clés pour la mairie et 2 « passes » : demande approuvée à l'unanimité.

La signalétique de la salle des fêtes était prévue dans le marché mais pas pour la mairie : un devis est en cours. La SARL DEPLAY a posé les garde-corps des fenêtres de la mairie.

Quelques entreprises n'ont pas terminé leurs travaux : BHM pour des plinthes, LABRUX pour le vidéoprojecteur ; une autre n'a pas donné satisfaction : VACHER pour la peinture.

Par ailleurs, le maire a été contacté par une personne s'occupant du patrimoine local en France, qui a été séduite par nos travaux de réhabilitation (elle en a fait des photos), et qui lui demande adresser un dossier courant Janvier en vue d'obtenir au niveau national un ruban du patrimoine : cette demande est approuvée à l'unanimité.

### 3) avenant marche travaux mairie et salle des fêtes entreprise VACHER

L'avenant n°2 concerne le lot n°10, pour des travaux supplémentaires sur le plafond grande hauteur et sur le placard en médium et présente une plus value de 857,00 € HT.

Il est adopté à l'unanimité.

### 4) projets 2018

- voirie et urbanisme : le maire demande à la commission de se réunir avant la fin de l'année : en priorité les trottoirs rue J FERRY et avenue J JAURES et les arbustes à enlever rue G SAND
- chauffage de la poste : deux devis (ROBY et OUVRARD)
- jeux du camping
- équipement salle des fêtes (tables, chaises, vaisselle)
- aménagement du cimetière (préau, bancs)
- gestion (informatique) du cimetière : devis BERGER LEVRAULT (4 à 5 000 €)
- rénovation du terrain de tennis : devis en cours (5 à 6 000 €) (avec décapage complet du terrain)
- école : devis SARL DUVAL établi (portes, fenêtres, rampe accès PMR, ...) ; MME LEOSTIC demande également un visiophone (à faire chiffrer)
- plan d'eau : pas de nouvelles à ce jour du préfet et de la réglementation
- soirée THEATRE en Septembre : une demande de subvention (3 000 €) doit être fait au niveau départemental et régional « Musique et Théâtre au Pays »
- patrimoine : tombe ROCHEREAU, coût 1 200 €, on attend une aide du Souvenir Français plus importante.
- église : le maire fait part au conseil d'un courrier reçu de l'APPB évoquant la restauration d'un vitrail (mais lequel ?) Un courrier sera adressé à la Présidente de l'APPB pour précision.
- embellissement du bourg et de la place
- bâtiment intergénérationnel : il faut relancer la CDC MOVA
- camping : reclassement (coût 350 €) ; entrée (devis CREAPUB en cours) ; rénovation du chalet n°2 (devis en cours)
- rue Léon M'BA
- installation de panneaux touristiques et commerciaux (kiosques ou autres) : ce projet doit être porté par la commission « communication »
- club house du club de football : devis présentés par la SARL DUVAL et LA SARL AGRI CONCEPT de 132 000 € TTC pour 134 m2.

### 5) contrat CDD BOHAN

Il s'arrête au 31 Décembre 2017 mais le maire souhaite qu'il soit prolongé jusqu'au 30 Septembre 2018 : en effet Louis BOUTIN ne peut pas partir en retraite au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, il lui manque trois trimestres. Le conseil propose de faire à TERENCE BOHAN un CDI de 30 H (comme son CDD actuel) et d'établir un avenant au 1<sup>er</sup> Octobre pour le porter à 35 H (comme celui actuel de Louis BOUTIN) : proposition adoptée à l'unanimité

### 6) questions diverses

- Paul JEANNEAU précise que la barrière de la FALAISIÈRE est de nouveau signalée (mais non réparée) et propose l'installation de poteaux en bois ; celle-ci est approuvée à l'unanimité. Il propose également que le radar pédagogique de vitesse (stocké mais non utilisé) soit installé aux entrées du bourg (dans un premier temps, avenue Jean JAURES et dans un second, rue pierre MASSET) : proposition adoptée à l'unanimité.

- le nouvel office de tourisme DESTINATION BRENNE va naître au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. Pour faire figurer notre terrain de camping sur le guide pratique et dans la partie tourisme du site Internet du Parc de la Brenne, il faut souscrire aux « services partenaires » du nouvel office de tourisme (avec illustration de la prestation de notre camping dans le livret pratique avec photo) moyennant une cotisation totale de 115,00 € / an. Adhésion adoptée à l'unanimité.

Alain NEVIERE (absent) propose également d'en profiter pour modifier les tarifs des prestations de notre camping, à savoir :

Emplacements 8,50 €, électricité 3 € (sans modification) + la nouvelle taxe de séjour de 0,20 € par personne et par nuitée ; chalets semaine de 170 à 300 €, WE 120 à 150 € + la nouvelle taxe de séjour de 0,20 € par personne et par nuitée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

- Le maire fait part au conseil d'une demande de la compagnie LES MISTONS pour un séjour résidence à la salle des fêtes pour préparer une pièce de théâtre (qu'elle ira présentée par la suite à AVIGNON) pour la dernière quinzaine de Février 2018 ; en contrepartie elle propose de faire une représentation de cette pièce dans la salle des fêtes début Mars. Il se propose de leur accorder la salle des fêtes pendant cette période mais en dehors de toute occupation de cette salle pour une activité locale habituelle (gym, chorale, ...) : proposition adoptée à l'unanimité.

Il fait également part au conseil :

qu'il reste à ce jour 15 000 € non utilisé au niveau du budget de fonctionnement;

que la tempête ANA a fait tomber des tuiles à l'école (l'entreprise DUVAL a présenté un devis de 1 725 ,00 €) (une déclaration de sinistre sera faite à la SMACL) ;

de la réception d'un courrier du conseil départemental (MME BELLUROT) concernant la reconstruction de l'abri bus avenue Jean JAURES à laquelle il souhaite ajouter la réalisation de passage piétons (au même endroit et en face de la salle des fêtes) pour les enfants prenant le bus. Un courrier a été fait en ce sens au Conseil Régional.

Il rappelle enfin aux adjoints l'obligation désormais de déclarer leurs indemnités aux impôts.

Suzanne MARCHAND souhaite également l'installation d'un robinet supplémentaire au cimetière de JOVARD.

#### Calendrier :

18/12/2017 Réunion du nouvel office de tourisme DESTINATION BRENNE

Rencontre avec le député JOLIVET

13/01/2018 Vœux du maire à 11 H

30/01/2018 Réunion de la CDC MOVA à BONNEUIL

12/02/2018 Prochain conseil municipal à 20 H à la mairie

Fin de la réunion à 23 H 30